



75951 PARIS
CEDEX 19
Tél. 01 55 45 50 00

ACTE REGLEMENTAIRE N° 2004-19 DU 29 DECEMBRE 2004
Consultation des référentiels nationaux
Ouverture de l'accès CRN au CLEISS
(dossier CNIL n° 808117 version 2)

Le Directeur de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse,

Vu la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ensemble le décret n° 78-774 du 17 juillet modifié pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 précitée,

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu l'avis numéro 808117 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 21 octobre 2002 et l'acte réglementaire de la CNAV n° 2002-16 du 13 novembre 2002,

Vu le récépissé CNIL n° 808117 version 2 délivré le 21 décembre 2004,

DECIDE :

Article 1er :

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés (CNAV) a créé en 2002 l'application CRN qui a pour objet la consultation des référentiels nationaux ci-dessous cités :

- ♦ Système national de gestion des identifiants - dossier CNIL n° 8070 version 7
- ♦ Système national de gestion des dossiers – dossier CNIL n° 8071 version 33
- ♦ Système national de gestion des carrières – dossier CNIL n° 8071 version 34

Afin de permettre au Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS) de répondre au mieux aux demandes d'informations qu'il reçoit dans le cadre de ses missions, la CNAV lui accorde, **en consultation**, un accès unique à cet ensemble de registres nationaux.

Article 2 :

Catégories d'informations traitées

- ♦ Identifiant : NIR
- ♦ Identité : nom patronymique, nom d'usage ou marital, prénoms, date de naissance.
- ♦ Vie professionnelle - carrière : validité du dernier report du régime général, nombre de trimestres total (régime général + autres).
- ♦ Dossier : n° dossier administratif (rachat, annulation, régularisation).

Article 3 :

Destinataires des informations

Consultation des référentiels nationaux par le

Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS)
11, rue de la Tour des Dames
75436 PARIS CEDEX 09

Article 4 :

Droits d'accès et de rectification

Les personnes concernées par la consultation du CLEISS peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification auprès de :

Au niveau national

CNAV - Direction du Système d'Information National des Données Sociales
15, avenue Louis Jouhanneau
Boîte postale n° 7266
37072 TOURS CEDEX 2

Au niveau régional (liste et adresses en annexe)

Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM)
Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse de Strasbourg (CRAV)

Au niveau des DOM (liste et adresses en annexe)

Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS)

Article 5 :

Droit d'opposition

En application de l'article R767-2 du code de la sécurité sociale le droit d'opposition ne s'applique pas à ce traitement.

Article 6 :

Publicité

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'avis de la CNIL et le présent acte réglementaire seront réputés favorables à compter du 29 décembre 2004.

La présente décision sera publiée sur le site web de la CNAV « www.cnav.fr » rubrique Etudes et documentation / Actes réglementaires CNIL et par voie d'affichage dans les locaux d'accueil du siège de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés, des Caisses Régionales gestionnaires du risque vieillesse (CRAM et CRAV de Strasbourg) et des Caisses Générales de Sécurité Sociales.

LE DIRECTEUR DELEGUE



André FITO

Paris, le 29 décembre 2004

**LISTE DES CAISSES BRANCHE RETRAITE
DE LA SECURITE SOCIALE**

Au niveau national

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE 110, avenue de Flandre 75951 PARIS CEDEX 19 ☎ : 01 55 45 50 00	CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE 15, avenue Louis Jouhanneau - BP 7266 37072 TOURS CEDEX 2 ☎ : 02 47 88 73 11
--	--

Au niveau régional

REGION AQUITAINE 80 avenue de la Jallère - Quartier du Lac 33053 BORDEAUX CEDEX ☎ : 05 56.11.64.00	REGION AUVERGNE Cité administrative - Rue Pélissier 63036 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1 ☎ : 04 73.42.82.00	REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE 38 rue de Cracovie 21044 DIJON CEDEX ☎ : 03 80.70.50.50
CRAM DE BRETAGNE 236, rue de Châteaugiron 35030 RENNES CEDEX 9 ☎ : 02 99.26.74.74	REGION CENTRE 30 Boulevard Jean-Jaurès 45033 ORLEANS CEDEX 01 ☎ : 02 38.81.50.00	REGION CENTRE-OUEST 37 avenue du Président René Coty 87048 LIMOGES CEDEX ☎ : 05 55.45.38.00
REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON 29 Cours Gambetta 34068 MONTPELLIER CEDEX 2 ☎ : 04 67.69.69.00	REGION MIDI-PYRENEES 2, rue Georges-Vivent 31065 TOULOUSE CEDEX ☎ : 05 62.14.28.28	REGION NORD-EST 81 à 85 rue de Metz 54073 NANCY CEDEX ☎ : 03 83.34.49.49
REGION NORD-PICARDIE 11 Allée Vauban 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX ☎ : 03 20.05.61.61	REGION NORMANDIE Avenue du grand Cours, 2022 X 76028 ROUEN CEDEX ☎ : 02 35.03.45.45	REGION PAYS DE LA LOIRE 2, place de Bretagne - BP 93405 44034 NANTES CEDEX 1 ☎ : 02 51 72 82 92
REGION RHONE-ALPES 35 rue Maurice Flandin 69436 LYON CEDEX 03 ☎ : 04 72.91 91 91	REGION SUD-EST 35 rue George 13386 MARSEILLE CEDEX 20 ☎ : 04 91.85.85.00	REGION ALSACE-MOSELLE - CRAV 36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX 1 ☎ : 03 88.65.20.21

Au niveau des DOM

GADELOUPE Caisse Générale de Sécurité Sociale Quartier de l'Hôtel de ville - B.P. 486 97159 POINTE-A-PITRE CEDEX	GUYANE Caisse Générale de Sécurité Sociale Espace Turenne-Radamonthe - Route de Raban - B.P. 7015 97307 CAYENNE CEDEX
MARTINIQUE Caisse Générale de la Sécurité Sociale Place d'Armes 97210 LAMENTIN CEDEX 2	REUNION Caisse Générale de Sécurité Sociale 4, boulevard Doret 97704 ST DENIS Messag. CEDEX 9

LIAISONS EUROPEENNES

Centre national des liaisons européennes de sécurité sociale – CLEISS
 11, rue de la Tour des Dames
 75436 PARIS CEDEX 09